



**COMPTE-RENDU de la réunion du
Comité Directeur du CODEPESMM 17
du lundi 07/10/2014**

CR n°2014-10

17 – ROCHEFORT
Palais des Congrès

Ouverture de la séance à 19h45

En présence de :

GURRUCHATEGUI	Laurence	Présidente
BISCARAT	Dominique	Président adjoint
PRINCE	Daniel	Vice-Président
AUBERT	Michel	Trésorier
LEMUET	Karine	Trésorière adjointe
LEFEVRE	Alain	Secrétaire
GERBER	Guillaume	Secrétaire adjoint
PERON	Thierry	Membre
PICOT	Laurent	Membre
BLANCHARD	Bernard	Membre
JAMOIS	Nicolas	Membre
MINCHIN	Véronique	Membre

Absents excusés :

BERTHONNEAU	Fabrice	Membre
HERRAÏZ	Sandrine	Membre
GILBERT	Christian	Représentant les SCA
SANQUER	Muriel	Membre
RUMBERGER	Michel	
BIBAL	Gérard	

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins de la Charente-Maritime (CODEPESMM17)

Association loi de 1901, immatriculée à la sous-préfecture de Rochefort sous le n°W172000915, siège social : 15 rue de la Ferronnerie, 17300 Rochefort.
Adresse de correspondance : Laurence GURRUCHATEGUI, 90, rue de l'aire de battage – 17940 – RIVEDOUX PLAGE

Tél : 06.09.71.28.48 - Email : contact@codepessm17.org - Site Internet : <http://codep17.free.fr/>

■ Point sur le Grand Pavois 2014

- Point sur les objectifs :
 - Réussite compte-tenu du nombre de baptêmes effectués : 503.
 - Une demande de retour en termes d'adhésion va être réalisée auprès des clubs.
- Point financier :
 - Recettes : 7.661 euros, Dépenses 8.362 euros,
 - Apports des subventions : 2.000 euros (FFESSM), Sponsors : 2150 euros
 - Laurence indique que trois sponsors n'ont, pour l'instant pas donné suite !
- Divers :
 - Nous recherchons deux banderoles du CIALPC (voir technique GP)

■ Fête du nautisme

- Cette festivité aura lieu à La Rochelle du 27 au 31 mai 2015.
- La mise en place d'un évènement important n'est possible qu'une fois dans l'année compte-tenu de la charge d'organisation. En conséquence, il est envisagé de ne retenir que cette dernière au détriment du GP. De plus, cet évènement semble pris en charge financièrement par la Commune de La Rochelle.

■ Aide financière pour Brevet de la Commission Apnée.

- Le Comité décide à l'unanimité, après consultation et avis des membres sur proposition du Président de la Commission Apnée, les aides suivantes :
 - Apnée N4 : 20 euros
 - MEF 1 : 55 euros.
 - Ces aides seront versées dans les mêmes conditions que les autres commissions et en fonction des fonds disponibles.
 - A cet effet, il est rappelé que toutes aides devraient être demandées par les Présidents de Club pour être incluses au budget de l'année suivante, donc, avant l'Assemblée Générale. Aucune demande ultérieure ne pourra être prise en compte au budget. Un rappel sera fait par le Président de la Commission Technique lors de la prochaine réunion de cette commission.

■ Prochaine Assemblée Générale

- La prochaine AG aura lieu le 12 décembre 2014 à La Rochelle. Le lieu sera précisé ultérieurement.

■ Réunion des Présidents de Club et Présidents de commission :

- Cette réunion aura lieu le 20 janvier 2015

■ Prix de location pour le Compresseur. (acquisition cet été au Club Calypso)

- Suite à l'accord de la majorité des membres du comité, le compresseur de 15 m³/h de club Calypso qui ferme ses portes est acquis par le Codep17 pour la somme de 3.800 euros :
- Les membres délibèrent et décide à l'unanimité les tarifs suivants :
 - Location au Clubs : du 5 € par jour + 2 € par heure d'utilisation. Ajouter 2 € pour l'assurance.
 - Une caution de 500 € sera demandée.

Comité Départemental d'Etudes et de Sports Sous-Marins de la Charente-Maritime (CODEPESSM17)

Association loi de 1901, immatriculée à la sous-préfecture de Rochefort sous le n°W172000915, siège social : 15 rue de la Ferronnerie, 17300 Rochefort.
Adresse de correspondance : Laurence GURRUCHATEGUI, 90, rue de l'aire de battage – 17940 – RIVEDOUX PLAGE

Tél : 06.09.71.28.48 - Email : contact@codepessm17.org - Site Internet : <http://codep17.free.fr/>

- Sandrine est chargée de rédiger un contrat type suivant ces décisions.

Point Site Internet :

- L'ensemble des membres constate que le site est difficile à exploiter et que l'équipe réalisatrice n'a pas été au bout de la démarche.
- Laurent va prendre contact à la fois avec cette équipe et avec celle qui a réalisé le site de Chatel.
- Une décision sera prise après ces investigations quant à la poursuite ou l'abandon de ce site par l'une ou l'autre équipe.

Point sur acquisition de matériels cette année :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| ▪ Compresseur | 3.800 € |
| ▪ Armoire élec compresseur | 300 € environ (réalisation en cours) |
| ▪ Réchauffeur piscine | 200 € |
| ▪ Matériel Trimix | 3.600 € |
| ▪ Karine fait remarquer qu'un club est passé en direct pour retenir ses créneaux. Elle rappelle que les demandes doivent passer obligatoirement par le Codep. | |

Recherche d'un local :

- Laurence réaffirme sa volonté de trouver un local afin de réaliser le stockage du matériel Codep, et plus si opportunité.

Questions diverses :

- Néant

La prochaine réunion sera fixée ultérieurement

Une réunion restreinte sera fixée entre le 1^{er} et le 11 novembre 2014 pour préparer l'AG.

La séance est levée à 22h00.